

# **Avis aux organisations Participantes et aux membres**

Le 19 mars 2010

2010-008

**AVIS DE MODIFICATION MDE ROITA**

### **À propos de Groupe TMX (TSX-X)**

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Stock Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au [www.tmx.com](http://www.tmx.com).

**Barème de droits de négociation**  
**En vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010**

**Annulations d'une garantie d'exécution minimale (MGF) :** 100 \$ par annulation  
Facturé au participant qui est responsable de l'annulation d'une transaction MGF

**MGF et exécution de lots Irréguliers :** 0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevés  
0,0010 par action pour les titres à faibles cours  
S'applique aux transactions exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché

**Conditions de règlement spécial :** 0,001 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00\$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu post-ouverture et sont facturées comme suit :

**Droits/Bons de souscription :** Côté actif – 1/40<sup>e</sup> de 1 % de la valeur de la transaction – maximum de 50 \$ / transaction, droit minimum 0,50 \$ / transaction  
Côté passif – Aucun frais  
Transactions croisées intentionnelles et transactions d'ouverture – 1/80<sup>e</sup> de 1 % de la valeur / côté jusqu'à un maximum de 50 \$ / transaction

**Billets/Débitures :** 0,10 \$ par 1 000 \$ de valeur / côté

**Titres convertibles :** Chaque transaction (incluant les transac 8w e valeur /ET72 468 46519.84 refBT(S3(Fôté)9351s ))

Un minimum de 80 % du volume total des transactions exécutées sur les marchés canadiens doivent être sur les marchés TMX.

L'admissibilité à ce volet de récompense est basée sur la rencontre du seuil de négociation pendant les 6 mois précédents. Le taux d'escompte sera calculé et accumulé mensuellement et un premier versement sera payé après la première période de six mois, et par la suite sera versé mensuellement sous réserve du maintien de l'admissibilité.

---

Les ordres Jitney ne sont pas facturés selon le volume des transactions sur le marché continu après l'ouverture. Ils sont facturés selon les droits de base.

Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après l'ouverture, le crédit est plafonné à 0,0002 \$ par action pour les titres dont le cours par action est de 1 \$ ou plus et plafonné à 0,000 \$ pour les titres dont le cours par action est inférieur à 1 \$ pour le volume non divulgué.

Le volume non divulgué d'un ordre iceberg et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les négociations sur le marché en continu après l'ouverture.

Tout crédit net du marché en continu après l'ouverture sera appliqué en compensation des autres frais de négociation de la firme.

**Droits pour la plateforme d'impression  
croisée :**

**GRATUITS**

Les transactions croisées involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture

Installation – sessions groupées			500 \$ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) :			
Organisation participante/Membre <sup>9</sup>	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par mois
Fournisseur <sup>10</sup>	10 000 \$ par mois	6 500 \$ par mois	14 500 \$ par mois
Données additionnelles			600 \$ par port
Droits de base pour les tests de fin de semaine			2 500 \$ par test
PET uniquement			2 000 \$ par mois

<sup>9</sup> Le fournisseur et l'organisation participante devront payer les droits de l'entreprise de télécommunications.  
<sup>10</sup> Pour une installation standard comprenant deux ports, limite de 2 connections par port

Tous les montants sont en dollars canadiens